



Politique de remboursement des frais d'inscriptions de l'École Artistique Nathalie Descôteaux

**Aucun remboursement de l'inscription
n'est accordé sauf pour les motifs suivants**

MOTIFS	MOMENT DE L'ANNULATION OU DE LA MODIFICATION	REMBOURSEMENT ACCORDÉ AU PARTICIPANT
Annulation des cours offerts par EAND.	Avant le début de l'activité.	100% du montant de l'inscription.
Annulation ou modification d'un ou des cours offerts par EAND.	Après le début de l'activité.	Portion du montant de l'inscription équivalant au nombre des cours non complétés par le participant.
Annulation par le participant.	Avant le début de l'activité ou avant son quatrième cours.	100% du montant de l'inscription moins l'acompte de 50\$.
Annulation par le participant sur présentation des pièces justificatives acceptées*	En tout temps.	Portion du montant de l'inscription équivalent au nombre des cours non complétés par le participant moins l'acompte de 50\$.

Pièces justificatives acceptées :

- * Billet médical attestant l'incapacité de la personne inscrite de participer à l'activité.
- * Preuve de déménagement à l'extérieur du territoire résultant d'une impossibilité à continuer l'activité.

Toute demande de remboursement sera considérée au moment où **EAND la recevra.**

Les remboursements sont effectués par chèque libellé au nom du participant ou de son parent si ce dernier est mineur.

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'annulation de l'inscription du participant pour des raisons disciplinaires (non respect du code de vie).

CHÉQUE RETOURNÉ AVEC INSUFFISANCE DE FONDS :

Des frais de **\$ 20.00** devront être remboursés à l'École Artistique Nathalie Descôteaux.

RETARD DE PAIEMENT :

Si après 1 mois de cours, nous n'avons pas reçu votre paiement, des frais additionnels de **\$ 5.00** par semaine de retard seront exigés.